

L'ÉCHO DES BOIS

www.saint-germain-sur-rhone.com

Saint-Germain-Sur-Rhône

Le mot du Maire

Comme je vous l'ai promis dans l'écho des bois de septembre 2009, la commission communication a travaillé à l'élaboration d'une charte de bonne conduite et j'ai le plaisir de vous la présenter aujourd'hui. Les beaux jours revenant, la vie extérieure va reprendre petit à petit et j'en appelle au bon sens de chacun afin que l'été 2010 se passe dans la bonne entente entre concitoyens.



La vie est faite tout autant de respect que de tolérance. Le respect est une valeur, un engagement individuel et collectif. Chacun doit adopter des attitudes et des comportements respectueux. Le respect doit être pratiqué prioritairement envers les gens, mais également envers l'environnement, les animaux, les biens publics et privés, les lois ... Le respect est simple, praticable partout : dans la rue, dans l'entreprise, à l'école, sur les terrains de sport, dans la nature. Le respect, c'est souvent des gestes simples : un regard bienveillant, un sourire, un bonjour, un merci, tenir la porte à quelqu'un, porter les commissions d'une personne faible, s'entraider, écouter les autres, accepter les différences.

Je vous souhaite donc à tous une bonne saison estivale et vous invite à appliquer les règles de bonne conduite de cette charte du citoyen et à communiquer entre vous pour résoudre d'éventuels petits soucis.

Alain Lambert

Charte du citoyen

ATTENTION AUX BRUITS



- ♦ **Aboiements intempestifs** : je veille à ce que mon chien aboie le moins possible.
- ♦ **Bruits d'outils** : je respecte les horaires : Les jours ouvrables de 8h à 20h - Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- ♦ **Vrombissements de moteur** : je veille aux décibels des échappements de tous mes engins à moteur.

RESPECTONS PIETONS, PROMENEURS ET CYCLISTES



- ♦ **Limitations de vitesses** : sur toute la commune je respecte la limitation de vitesse à 50 km/h dès le passage du panneau d'entrée dans le village. Attention toutefois, dans certains secteurs cette limitation est abaissée à 30 ou 45 km/h. Ces secteurs sont plus dangereux et les habitants plus nombreux, alors **RALENTISSEZ !**
- ♦ **Surveillez vos chiens** : je tiens mon chien en laisse lors de ses promenades afin de ne pas effrayer cyclistes et promeneurs.



HAIES

- ♦ **Taille régulière** : je ne laisse pas mes haies déborder sur la route ou chez mes voisins ; je les taille donc régulièrement.

POUBELLES



- ♦ **Tri** : je pense à trier mes déchets, j'utilise les gros containers situés derrière la salle des fêtes et je ne laisse rien aux abords.
- ♦ **Poubelles domestiques** : J'emballe mes déchets ménagers dans des sacs plastiques avant de les déposer dans les poubelles communales.



Chasse ... du Rhône ... 2010 restez vigilants !

L'optimisation de la gestion hydraulique du Rhône passe par les différentes modulations des débits issus du lac Léman. Afin de maintenir le gabarit du lit le plus proche possible du gabarit initial (de sorte de réduire les risques d'inondation et maintenir un volume utile suffisant pour les retenues), l'alternative retenue consiste à réaliser des dragages ou des chasses pour éviter un alluvionnement excessif.



Les chasses ont lieu tous les 3 ans et depuis 1969 chaque opération a permis d'évacuer, à Verbois, de 1 à 1,8 million de m³ de sédiments. Une chasse de printemps a été préférée à celle d'automne pour des raisons piscicoles, malheureusement au détriment des nichées d'oiseaux d'eau.

De la chute de Génissiat au palier d'Arles, cette chasse concerne 212 communes et 18 chutes aménagées.

Depuis 1945, les vidanges-chasses se déroulent sur une période de 5 jours, selon le mécanisme suivant :

- ◆ Abaissement du plan d'eau ou vidange, accompagné d'une augmentation graduelle du débit jusqu'à atteinte du débit de chasse maximum (**Génissiat : date prévue le 24/05/10 à Minuit**).
 - ◆ Chasse à proprement dite, à retenue vide, le niveau de retenue et le débit étant constants (**Génissiat : date prévue le 27/05/10 au matin**).
 - ◆ Remontée de la retenue et réduction de débit (**Génissiat : date prévue le 29/05/10**).
- Prudence, l'attrait de cette chasse, avec ce qu'elle fait apparaître jusqu'alors recouvert par les eaux, peut se révéler dangereuse aux abords du fleuve !

La Mairie déménage !!!

Comme vous le savez, les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie/école ont commencé et pendant ces travaux le secrétariat de mairie change de place :

Tous les services sont assurés, à l'intérieur du préau couvert de l'école (un fléchage est mis en place).

Horaires d'accueil au public :

- ◆ **Lundi de 14h à 17h30**
- ◆ **Mercredi de 14h à 17h**
- ◆ **Vendredi de 9h à 12h**

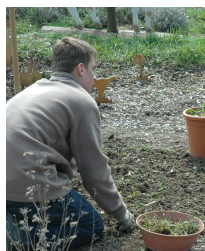
Téléphone :

- ◆ **04.50.77.92.92**



Enquête : Portage de repas à domicile

Ce service serait destiné aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Il permettrait de profiter de repas copieux et équilibrés tous les jours de la semaine. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès du secrétariat de Mairie.



Nettoyage de printemps, taille des friches à molinie et préparation des jardins de Haute-Savoie

- ◆ Le 10 avril dernier les St-Germinois se sont mobilisés pour le nettoyage de printemps des talus et fossés de la commune. Parallèlement à cette opération un chantier de restauration des friches à molinie des Rippes a été mené en collaboration avec Christelle Janin d'ASTER. Les bonnes volontés ont été réparties sur les deux activités. Le casse-croûte, offert par la mairie à tous les participants, a été accompagné des remerciements d'Alain Lambert.

◆ Samedi 10 avril était aussi la journée de désherbage des jardins de Haute-Savoie de La Balme de Sillingy. Des bénévoles ont rejoint l'équipe afin de préparer la saison estivale. Vous aimez jardiner ... venez prêter main verte à l'équipe actuelle : contactez au plus vite la Mairie ! **Les jardins ouvrent leurs portes le samedi 5 juin.**

Un programme prévisionnel d'animations est prévu : « Les Vendredis aux Jardins »

- Vendredi 4 juin : soirée inaugurale (avec chorale)
- Vendredi 18 juin : fête de la musique
- Vendredi 2 juillet : soirée enfants-Jardiniers en herbe avec Dédé le Jardinier (à confirmer)
- Vendredi 16 juillet : le folklore savoyard dans les Jardins
- Vendredi 30 juillet : les peintres amateurs au cœur des Jardins
- Vendredi 13 août : soirée Saveurs des Jardins avec Dédé le Jardinier (à confirmer)
- Vendredi 27 août : sculpture et Jardins



Jeunes à 60, 65 ou 70 ans ... !!!

En février dernier, le conseil municipal a entériné de petites modifications quant à l'âge d'attribution des actions du C.C.A.S. :

- ♦ Le colis de Noël vous sera désormais distribué l'année de vos 70 ans.
- ♦ Le voyage et le repas vous seront offerts l'année de vos 65 ans.

Ces nouvelles mesures ne concernent que les personnes n'ayant jamais bénéficié desdits services.

Par ailleurs, une participation financière de 15 € sera demandée aux conjoints du voyage et du repas n'ayant pas encore atteint l'âge requis. Les conjoints des membres du C.C.A.S et des membres du Conseil Municipal seront eux aussi soumis à cette participation financière.

A vos agendas !

SAMEDI 22 MAI : Voyage des anciens de la commune.

SAMEDI 29 mai : Fête des mères

La municipalité et l'équipe du CCAS vous donnent rendez-vous à la salle des fêtes de St-Germain pour la traditionnelle cérémonie de la fête des mères : après un petit spectacle, une surprise sera remise par les membres du C.C.A.S. à toutes les mamans présentes à cette fête.

Vie associative

Comité des Fêtes

C'est avec joie et enthousiasme que la nouvelle équipe du Comité des Fêtes de St-Germain, sous l'égide de son Président François Blanchet, a organisé le traditionnel « **repas du village** ». Vous avez été très nombreux à venir vous retrouver le 11 avril dernier autour d'une sangria et d'une paëlla géante concoctée par le Comité sous les ordres du chef cuisinier François Jacquemier (merci aussi à François Tissot et Christophe Magnient pour leur aide !). La salle décorée pour l'occasion sur un thème espagnol, était tout juste suffisante pour accueillir plus du tiers de la population. Un réel moment de retrouvailles, de rencontre, de présentation, de partage et d'échange entre anciens et nouveaux voisins.

L'après-midi s'est terminée autour de jeux de cartes, d'une partie de pétanque, ou simplement autour d'une table afin de discuter les uns avec les autres ; journée à renouveler de l'avis de tous les St-Germinoïses ... donc rendez-vous en 2011 !!!

Mais en attendant nous vous proposons le **5 juin 2010** la « **Fête du Village** » et le **31 octobre 2010** le **Cross de la Semine** associé comme l'an dernier à une marche populaire.



Petite photo souvenir pour les membres du Comité en tenue espagnole :



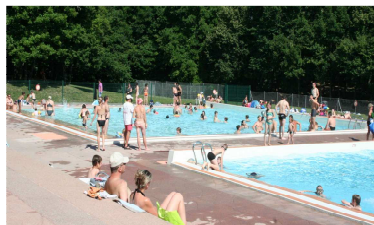
François Blanchet (Président) Jean-Pierre Nguyen-Van (vice-président) Sabrina Ghilardi (trésorière) Natacha Chabert (vice-trésorière) Jocelyne Artéro (secrétaire) Jennifer Allory (vice-secrétaire).

Autres membres du comité : Patrice Baron, Fabien Bonvalot, Jérôme Brun, Sébastien Chenet, Charles Cosandey, François Jacquemier, David Kit, Olivier Mortier, Maurice Truck.

J. Artéro

Rappel du comité de rédaction

Nous remercions toutes les associations pour les articles déjà parus et attendons les suivants avec joie. Nous rappelons aussi que tous ces articles sont rédigés sous leur entière responsabilité.



Piscine de la Semine

Tous à vos maillots ! La piscine ouvrira ses portes les **26 et 27 juin 2010**, puis du **3 juillet au 5 septembre 2010**.

Horaires :

- ♦ Lundi au jeudi de 10h30 à 19h
- ♦ Vendredi de 10h30 à 20h et Samedi de 10h30 à 19h

Tarifs : (Abonnements à retirer à la C. C. Semine ; photo et justificatif de domicile sont nécessaires).

- ♦ Adulte 3 € - Jeune 2 € - Gratuit pour les moins de 6 ans (enfants nés entre le 01/01/2004 et 2010)
- ♦ « Abonnement jeunes » à 15 € pour les Seminois.
- ♦ « Abonnement adulte » : 10 entrées à 18 € pour les Seminois.

Fête du village

Chapiteau et salle des fêtes



Samedi 5 Juin
20 heures

Adultes - 13 euros : Crudités Poulet Frites Fromage Tarte Café.

Enfants - 6 euros : Frites Godiveaux Glace.



Bal gratuit

buvette

Animation : **SUN LIGHT ANIMATION (ROMU)**

Oeuvres scolaires

L'association remercie tous les participants des **loto et repas dansant**. Toutes ces manifestations représentent beaucoup pour les enfants de l'école car elles contribuent financièrement aux activités proposées et encadrées par les instituteurs comme la voile, les sorties cinéma etc.

L'année scolaire n'est pas finie et les œuvres scolaires vous proposent encore 2 dates à retenir :

- ♦ 23 mai : **vide grenier** dans les rues de Chêne.
- ♦ 19 juin : **Kermesse et concours de pétanque** à Francens.

N'oubliez pas les enfants comptent sur vous et sur votre participation !!!

V. Jacquemier



6^e Fête des Fromages de Savoie

27 juin 2010 - MINZIER

Nombreuses animations avec ateliers de fabrication et de recettes... Chacun pourra mettre la main « à la pâte » !

Un rendez-vous familial estival incontournable !



L'Eco-Germinois

Les friches à Molinie

Le projet :

La Communauté de Communes de la Semine (C.C.S), possède sur son territoire un patrimoine naturel à forte richesse environnementale. Il se compose notamment de coteaux secs, de marais, de cours d'eau hébergeant pour certains l'écrevisse à pieds blancs, de falaises et de hêtraies sur calcaire ainsi que de pinèdes et friches à molinie sur argile. Ces friches sont des milieux originaux, qui se concentrent, au niveau départemental, sur le territoire des Usses et Bornes et notamment sur le territoire de la C. C. S. Ce patrimoine naturel a été mis en évidence grâce à l'état des lieux réalisé dans le cadre du CDRA Usses et Bornes.

Valeur patrimoniale de la ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :

12 espèces d'orchidées et 109 espèces végétales dont l'Aster amelle (espèce protégée). La Gentiane d'Allemagne, la gentiane ciliée et le plantain maritime sont caractéristiques de ces milieux.

Parmi les espèces animales recensées, présence d'espèces patrimoniales : le Cuivré des marais, la Bacchante et la salamandre tachetée.

Les enjeux :

Les espèces animales et végétales citées ci-dessus ont des exigences écologiques qu'il est nécessaire de connaître et de prendre en compte si l'on veut assurer leur conservation et les favoriser.

La bacchante, est un papillon qui affectionne les boisements clairs et herbeux, au sein desquels il exploite plus particulièrement la molinie. Les chenilles de la laineuse du prunellier se rencontrent sur les prunelliers mais aussi sur les aubépines dont elles consomment les jeunes feuilles. Cette espèce a été récemment découverte sur plusieurs sites du plateau de la Semine, assez similaires à ceux de la commune. Elle est à rechercher. Les orchidées des friches à molinie sur argile sont des espèces qui ont besoin de milieux bien ouverts, riches en lumière, pour assurer leur développement. Comme ces dernières, les gentianelles ont besoin de milieux bien ouverts pour se développer, mais également semble-t-il, de petites surfaces grattées de sol nu pour que leurs graines puissent germer.

La friche à molinie sur argile des Rippes :

Le site des Rippes (commune de St Germain) se situe au nord est du hameau du Grand Essert, en rive droite du ruisseau de la Morte. Il est longé par une route à son extrémité ouest. L'est a été amputé depuis de longues années par l'installation d'une déchetterie. La partie centrale est occupée par le gazoduc, créant une trouée dans la pinède.

La végétation est essentiellement constituée par une pinède âgée en mélange avec des feuillus sur un tapis de graminées, et d'une pinède claire installée sur une prairie à molinie et brome. *Article réalisé avec ASTER.*

